DEMANDE DE RÉSERVATION DE STATIONNEMENT POUR DÉMÉNAGEMENT, EMMÉNAGEMENT OU LIVRAISON **(SOCIÉTÉ)**

À TRANSMETTRE AU MINIMUM 14 JOURS (CALENDAIRES) AVANT LA DATE FIXÉE.
LES DEMANDES INCOMPLÈTES OU REÇUES HORS DÉLAI NE POURRONT ÊTRE TRAITÉES.

Nom de l'entreprise : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Portable : ..... Téléphone fixe : .....

Courriel : .....

N° SIRET : ..... Nom du client : .....

DÉMÉNAGEMENT **Adresse 1** **Stationnement souhaité** ☐ **oui** ☐ **non**

Numéro et rue : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date : / / 20

Et/ou

EMMÉNAGEMENT **Adresse 2** **Stationnement souhaité** ☐ **oui** ☐ **non**

Numéro et rue : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date : / / 20

Ou

LIVRAISON

Numéro et rue : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date : / / 20

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Stationnement adresse 1

Stationnement adresse 2

Montant dû [€]

Tiers [ ] **Facture/enregistrement** [ ]

STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Pour chaque véhicule, merci de préciser les dimensions (longueur) et/ou capacité (m^3)

☐ 1 camion ☐ 2 camions ☐ 1 monte-meubles ☐ 1 véhicule léger
☐ 1 véhicule utilitaire ☐ 1 remorque ☐ 1 conteneur

Longueur camion 1 .....

Longueur camion 2 .....

TARIFS PAR JOUR POUR UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ (AVEC TROIS PANNEAUX)

Déménagement ou emménagement ou livraison
Camion, V.L, V.U, conteneur, remorque, nacelle (dans la limite de trois places de stationnement) > 112 €

Déménagement et emménagement à l'intérieur de la commune nouvelle
Camion, V.L, V.U, conteneur, remorque, nacelle (dans la limite de trois places de stationnement) > 123 €

Auxquels s'ajoutent, le cas échéant, un forfait journalier pour :
Monte-meubles, échelle électrique > 57 €

TARIFS PAR VÉHICULE ET PAR JOUR POUR UN EMPLACEMENT TOLÉRÉ (SANS PANNEAUX)

Tolérance : déménagement ou emménagement ou livraison
Camion, V.L, V.U, conteneur, remorque, nacelle > 57 €

Tolérance : déménagement et emménagement à l'intérieur de la commune nouvelle
Camion, V.L, V.U, conteneur, remorque, nacelle > 62 €

Auxquels s'ajoutent, le cas échéant, un forfait journalier pour :
Monte-meubles, échelle électrique > 57 €

Un titre sera émis par la Trésorerie principale de Saint-Germain-en-Laye pour l'acquittement du montant dû :
Je m'engage à régler les droits de voirie suivant le tarif applicable au 1er janvier 2024, suite à la délibération du Conseil municipal en date du 21 décembre 2023.

En cas d'annulation du dossier 72 heures avant la date souhaitée, un forfait applicable de 20 % sur le montant de la prestation sera appliqué.

Date / / Signature

En tant que responsable du traitement, la Commune de Saint-Germain-en-Laye met en œuvre un traitement de données vous concernant ayant pour finalité la prise en compte de votre demande de réservation d'emplacements pour un déménagement, un emménagement ou une livraison.
Vous pouvez exercer vos droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition à l'adresse électronique : dpo@saintgermainenlaye.fr et à l'adresse postale suivante : Mairie de Saint-Germain-en-Laye à l'attention du Délégué à la protection des données (DPO) 86, rue Léon-Désoyer 78100 Saint-Germain-en-Laye BP 10101. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez les mentions légales : www.saintgermainenlaye.fr/119/mentions-legales.htm.